

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2017

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 27 septembre 2017 à 19 h 30.

Sont présents: Jennifer Maccarone, présidente; Robert Dixon, Guy Gagnon, Paolo Galati, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi et Ailsa Pehi, commissaires; Sergio Di Marco et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice des écoles et du Service de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoff Higgs, directeur des Services pédagogiques; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Sont absents : Dean Dugas, vice-président et commissaire; Vicky Kaliozakis, commissaire; et Bob Pellerin, commissaire-parent.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 32

0.0 PRÉSENTATION ET RECONNAISSANCE

0.1 *Dévoilement de la murale*

La présidente souhaite la bienvenue aux élèves et aux parents au dévoilement de la murale 2017-2018 et informe les membres que la commission scolaire a reçu 1000 dessins pour le concours de dessin pour le calendrier 2017-2018. Sur ce nombre, 39 dessins ont été choisis pour la murale et 12 de ces 39 dessins apparaîtront également dans le calendrier mural. Elle fait savoir qu'elle est très heureuse d'avoir pu honorer tous les élèves qui ont participé à la création de cette belle œuvre d'art et elle remercie tous les élèves qui ont pris le temps de participer au concours. Le fait d'avoir une murale affichée dans les bureaux de la commission scolaire rappelle à tous ceux qui y travaillent à quel point les élèves et les communautés qu'elle représente sont admirables.

La présidente et le directeur général invitent chaque élève à venir à l'avant. Ils procèdent ensuite au dévoilement de la murale.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 48

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les corrections et les ajouts suivants sont proposés à l'ordre du jour :

6.4 *Ressources matérielles et transport*

6.4.9 *Engagement d'un entrepreneur – Projet d'agrandissement de l'école primaire Franklin HillRES*

CC-170927-CA-0004

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2017/09/27-CA-001 soit adopté sans modification.

Adopté à l'unanimité

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CC-170927-CA-0005

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 28 juin 2017, et dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon
Voix CONTRE :	Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, Stéphane Henley

CC-170927-CA-0006

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 21 août 2017, et dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi
Voix CONTRE :	Stéphane Henley

CC-170927-CA-0007

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 1^{er} septembre 2017, et dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adopté à l'unanimité

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse aux questions d'un citoyen préoccupé, M. Chris Eustace, concernant la pertinence de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), la présidente lui dit qu'elle respecte son point de vue et qu'elle espère qu'il respecte son point de vue ainsi que celui du conseil en retour. Elle le remercie de lui avoir donné l'occasion de parler de la valeur de l'ACSAQ et exprime sa confiance entière et équivoque en ses membres et leur travail, leur mandat et leurs réalisations. Elle poursuit en expliquant que, semblable aux fonctions des administrateurs, des directeurs généraux, des professionnels et des enseignants comme M. Eustace, l'ACSAQ représente l'intérêt des membres et la position de la communauté à des tables locales, provinciales, régionales, fédérales et, dans certains cas, nord-américaines. Comme elle est la voix de l'éducation publique anglophone, l'ACSAQ travaille en vue d'assurer l'avenir de l'éducation publique anglophone, défend les droits de la communauté minoritaire anglophone et s'exprime au nom de ceux qui ne le peuvent pas. L'ACSAQ s'assure du respect de ses statuts et de la reconnaissance de nos commissions scolaires dans la Loi sur les langues officielles, et elle a conclu de nombreux partenariats à tous les paliers du gouvernement.

En tant que présidente actuelle de l'ACSAQ, elle constate que chaque journée est une occasion d'apprentissage et une possibilité d'influencer l'opinion de ceux et celles qui pensent autrement.

Elle poursuit en demandant à M. Eustace de lui envoyer ses questions par courriel, à son adresse courriel de l'ACSAQ, puisque ce soir elle exerce la fonction de présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Elle fait savoir également que, lorsque les membres du conseil des commissaires autorisent le paiement, par vote, des frais d'adhésion annuels de la commission scolaire à l'ACSAQ, ils expriment aussi leur appui à l'ACSAQ de façon démocratique. Ainsi, un vote de soutien a en effet lieu sur une base annuelle.

4.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Rapport de la présidente

La présidente souhaite un bon retour à tous et poursuit en commentant les points suivants de son rapport mensuel :

- La commission scolaire :
 - Elle se classe 5^e dans la province, avec un taux de diplomation de 84 %.
 - Son taux d'intégration des élèves ayant des besoins particuliers est de 94 %.
 - Ses coûts d'exploitation de 4 % sont les plus bas de tous les paliers de gouvernement.
- Notre effectif scolaire est stable à l'heure actuelle alors qu'approche la journée de prise de présence, qui aura lieu le 29 septembre.
- Dans sa fonction de présidente de l'ACSAQ, elle a eu une rencontre avec le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), Sébastien Proulx, durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :
 - Les prochaines élections scolaires ont été abordées, mais la question du conflit potentiel entre les élections provinciales de 2018 et les élections fédérales de 2019 n'a pas été discutée. Alors qu'aucune décision n'a été annoncée concernant les élections scolaires du 4 novembre 2018, on peut supposer qu'une prolongation du mandat actuel des membres du conseil ou un changement à la date des élections est à l'étude.
 - La question de la taxation scolaire a aussi été abordée et le MEES est à la recherche d'une solution au problème d'inégalité entre les commissions scolaires anglophones et francophones. Cette solution serait appliquée pendant l'année scolaire 2018-2019.
- L'école primaire Terry Fox a été choisie cette année comme lieu de lancement de l'édition 2017-2018 de la campagne de sécurité visant à favoriser la sécurité des enfants dans les zones scolaires. L'école a aussi eu l'honneur de voir l'une de ses brigadières scolaires nommées la meilleure brigadière scolaire au Canada. Le thème de la campagne 2017-2018 est *Faites-moi de la place*.
- Lors d'une commission parlementaire, l'ACSAQ a présenté un mémoire au nom de toutes les commissions scolaires anglophones sur le projet de loi 144 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives. Le mémoire a été bien accueilli.
- La première rencontre du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits a eu lieu, et Frank Kelley, ancien chef de sa communauté et grand chef de la nation anishnabe, ainsi que Morgan Kahenttonni Phillips, un membre de la communauté de Kahnawake, y ont participé, de même que les commissaires Guy Gagnon et Ailsa Pehi, le conseiller pédagogique Dan Hedges et elle-même. Il est souhaité qu'au moins un appel à l'action soit lancé pour que nos élèves puissent commencer leur apprentissage sur les communautés autochtones des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.
- Elle a souligné sa participation à une variété d'activités, de rencontres et d'événements scolaires.

En terminant son rapport, la présidente déclare que le texte suivant sera lu au début de chaque séance, afin de reconnaître la terre sur laquelle la commission scolaire tient ces séances :

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant la terre sur laquelle nous nous assemblons, qui est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

En réponse à une question du commissaire Emilio Migliozi, la présidente fait savoir qu'un bon nombre d'enfants de la réserve vont à l'école dans la région de Deux-Montagnes. Il existe une école de formation professionnelle sur la réserve de Kanesatake à Oka.

4.2 Rapport du directeur général

Le directeur général informe les membres que l'année scolaire 2017-2018 a bien commencé. Il remercie les directrices et directeurs d'école et leur personnel respectif d'avoir fait de cette rentrée scolaire une expérience positive pour tous.

Il poursuit en commentant les points suivants :

- Nouveau projet
 - Le plan d'engagement vers la réussite est en préparation et remplacera le plan stratégique actuel et la convention de partenariat;
 - Le comité de répartition des ressources, institué en vertu du projet de loi 105, sera responsable de la supervision et de la gestion des priorités en matière de ressources financières.
 - Les Services pédagogiques travaillent actuellement avec le Service des ressources humaines sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau guide sur la supervision et l'évaluation du personnel enseignant. Son application sera élargie pour y inclure tous les employés.
- Le MEES a fait savoir qu'elle souhaiterait remettre en bon état tous ces immeubles d'ici 2030. Nous nous attendons donc à recevoir du financement pour la réfection des infrastructures sous peu.
- Le nouveau programme Histoire du Québec et du Canada en est à sa deuxième année d'enseignement pour les élèves de 3^e secondaire. Comme il s'agit de la première année pour les élèves de 4^e secondaire, ces derniers n'écriront pas l'épreuve unique en juin 2018.
- Le nouveau programme d'éducation financière pour les élèves du secondaire en est à sa première année, de même que les apprentissages en orientation scolaire et professionnelle pour les élèves au 3^e cycle du primaire.
- Le programme Maternelle 4 ans est en cours à l'école primaire Joliette. Dix enfants y sont inscrits à l'heure actuelle. Le nombre maximal d'inscriptions est de 15 élèves. La commission scolaire a été surprise de recevoir l'autorisation du ministère pour l'enseignement de son programme à l'école primaire Joliette puisque le ministère l'avait informée au départ que sa demande ne serait pas étudiée. Nous espérons que le ministère autorisera d'autres demandes de programmes de maternelle 4 ans pour l'année 2018-2019, mais les annonces sont faites en juillet seulement. Le programme Maternelle 4 ans est une bonne façon de recruter de nouveaux élèves répondant aux critères d'admissibilité.
- La commission scolaire a accueilli 70 élèves et 8 enseignants provenant du Hangzhou Middle School, en Chine, lors d'un programme d'été de deux semaines. Ces personnes ont été hébergées dans le dortoir du Cosmodôme. Tout au long du programme, le matin était consacré à des classes d'anglais et l'après-midi à STEAM (*Science, Technology, Engineering, the Arts, and Mathematics*). Les élèves et les enseignants ont pris part à des activités à Montréal, à Ottawa, à Toronto et aux chutes Niagara. Le programme s'est avéré une réussite et sera repris l'été prochain.

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Engagement – Coordonnatrice ou coordonnateur des projets d'investissement

CC-170927-HR-0008

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050, approuvant l'organigramme administratif 2017-2018 et la création du poste de coordonnatrice ou de coordonnateur des projets d'investissement;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que des entrevues ont été menées par le comité de sélection le 7 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation des membres du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de **Denis Pérusse** au poste de coordonnateur des projets d'investissement, en vigueur le 16 octobre 2017, conformément au *Règlement régissant les conditions d'emploi des cadres scolaires des commissions scolaires* et des politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

La présidente présente M. Pérusse, qui se trouve dans la salle.

5.2 Engagement – Coordonnatrice ou coordonnateur de l'Organisation scolaire et du Service de garde

CC-170927-HR-0009

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050, approuvant l'organigramme administratif 2017-2018 et la création du poste de coordonnatrice ou de coordonnateur de l'Organisation scolaire et du Service de garde;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que des entrevues ont été menées par le comité de sélection le 25 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation des membres du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de **Claudia Giuliani** au poste de coordonnatrice de l'Organisation scolaire et du Service de garde, en vigueur le 28 septembre 2017, conformément au *Règlement régissant les conditions d'emploi des cadres scolaires des commissions scolaires* et des politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

La présidente présente M^{me} Giuliani, en mentionnant qu'elle est une employée de longue date de la commission scolaire.

M^{me} Giuliani remercie le conseil pour son vote de confiance.

5.3 Changement de date – Séance d'octobre du conseil

Le point est reporté pour discussion.

6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL

6.1 ACSAQ

6.1.1 Approbation du conseil concernant la position de l'ACSAQ sur le projet de loi 144

La présidente fait savoir que le mémoire a fait l'objet de discussions lors de rencontres du comité pédagogique et du comité administratif.

CC-170927-CA-0010

ATTENDU QUE les commissions scolaires sont responsables d'offrir des services éducatifs gratuits et de qualité à l'ensemble des élèves dans le secteur public, et qu'elles doivent donc soulever certaines questions relativement à ce projet de loi, d'autant plus que celui-ci vise les élèves qui n'ont pas les papiers nécessaires;

ATTENDU QUE de nombreux parents inscrivent leurs enfants à l'école après le 30 septembre, qui est la journée officielle de prise de présence;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) est d'avis que la Loi sur l'instruction publique devrait garantir le droit de chaque enfant à la gratuité des services éducatifs, peu importe le lieu de résidence et la situation de l'autorité parentale;

ATTENDU QUE la CSSWL est d'avis qu'aucun enfant ne devrait se voir refuser le droit à l'éducation gratuite, peu importe sa situation;

ATTENDU QUE la CSSWL est d'avis que toutes les allocations concernant l'effectif scolaire devraient être rétroactives afin de garantir la gratuité scolaire à l'ensemble des élèves au début de l'année scolaire;

ATTENDU QUE la CSSWL est fière de son programme de scolarisation à domicile, de ses partenariats et de la participation des membres de la communauté, ce qui lui permet d'offrir la meilleure éducation et la meilleure expérience possible aux élèves scolarisés à la maison;

ATTENDU QUE les parents d'enfants scolarisés à la maison souhaitent participer pleinement à l'éducation de leurs enfants et que la CSSWL n'est pas opposée à la décision des parents de proposer à leurs enfants un parcours d'apprentissage différent sous la forme de scolarisation à la maison;

ATTENDU QUE la CSSWL soutient la communauté orthodoxe Tosh en leur offrant la scolarisation à la maison;

ATTENDU QUE la CSSWL est d'avis que les commissions scolaires devraient pouvoir conclure des ententes de scolarisation à la maison avec les parents d'enfants scolarisés à la maison et avoir toute latitude professionnelle, sous la forme d'évaluation obligatoire ou autre, selon ce qui est jugé nécessaire, pour garantir la réussite scolaire de ces élèves;

ATTENDU QUE la CSSWL est d'avis que le ministère doit reconnaître que, lorsque des communautés en marge de la société souhaitent conclure des ententes de scolarisation à la maison avec des organismes publics, il peut devenir nécessaire d'accorder des exemptions pour permettre aux commissions scolaires de faire des accommodements raisonnables;

ATTENDU QUE la CSSWL est d'avis que le ministère doit accorder un mandat aux commissions scolaires et appuyer celles-ci dans leur démarche pour évaluer les élèves scolarisés à la maison;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le mémoire et la position de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) concernant le projet de loi 144;

ET QUE la présente résolution soit transmise à l'ACSAQ.

Adopté à l'unanimité

6.1.2 Droit d'auteur

CC-170927-CA-0011

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit veiller à ce que ses professionnels de l'éducation aient accès à une grande variété de ressources pédagogiques et d'outils d'apprentissage pour qu'ils puissent offrir le plus large éventail possible de moyens d'apprentissages, dont le matériel numérique, les plateformes en ligne et le matériel disponible sur Internet;

ATTENDU QUE la commission scolaire soutient ses enseignantes et enseignants en veillant à ce qu'ils connaissent bien leurs droits et leurs responsabilités à l'égard du droit d'auteur, y compris le droit d'utiliser équitablement une œuvre, et que ces droits ont été accordés aux professionnels de l'éducation par la Cour suprême du Canada;

ATTENDU QUE le droit d'utiliser équitablement une œuvre permet aux employés et aux professionnels de l'éducation travaillant pour la commission scolaire de partager avec leurs élèves de courts extraits d'œuvres protégées par le droit d'auteur sans payer des redevances au titulaire du droit d'auteur;

ATTENDU QUE le droit d'utiliser équitablement une œuvre permet aux professionnels de l'éducation d'exposer les élèves à une grande variété d'information provenant de sources multiples et leur permet d'adapter le matériel pour refléter les enjeux locaux, les enjeux mondiaux les plus actuels, et d'autres exigences particulières de la classe;

ATTENDU QU'au Québec, le droit d'utiliser équitablement une œuvre comprend nécessairement l'accès à du matériel en anglais afin de venir compléter le matériel fourni en français ou non traduit;

ATTENDU QUE la commission scolaire sait que l'industrie du livre a engagé des lobbyistes pour influencer le gouvernement et l'opinion publique, suggérant que les lignes directrices s'appliquant à l'utilisation équitable entraînent des pertes financières, et que ces lignes directrices ont été mises en application au début de 2013, à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada accordant aux enseignantes et enseignants la permission de reproduire de courts extraits d'une œuvre;

ATTENDU QU'avant 2013, les commissions scolaires ou leurs ministères respectifs, payaient des tarifs homologués de la Commission du droit d'auteur du Canada et que les témoignages livrés pendant l'audience menant au jugement de la Cour suprême indiqué ci-dessus, ont démontré que l'industrie du livre était confrontée à des problèmes financiers dans les années précédant les lignes directrices sur l'utilisation équitable et que les problèmes financiers actuels découlent de bien d'autres facteurs, y compris l'incapacité de l'industrie à développer des modèles d'affaires adaptés au nouvel environnement numérique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soutienne fortement la Loi sur le droit d'auteur, y compris les amendements de 2012 sur l'éducation;

QUE la commission scolaire manifeste son opposition à tout amendement à la Loi sur le droit d'auteur qui viserait à éliminer les droits à l'éducation établis par la Cour suprême;

QUE la commission scolaire est d'avis que l'érosion de ces droits aurait des conséquences importantes sur la capacité de nos employés et de nos professionnels de l'éducation à fournir des ressources exhaustives et variées en classe, tant numériques qu'imprimées;

ET QUE la présente résolution soit présentée au premier ministre du Canada et à tous les députés fédéraux représentant les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Adopté à l'unanimité

La présidente remercie tous les membres d'avoir soutenu la résolution sur la Loi sur le droit d'auteur.

6.1.3 Projet de loi C-45 – La Loi concernant le cannabis

La présidente fait savoir que ce projet de loi fédérale facilitera l'accès du public à cette drogue. Afin d'assurer la sécurité des élèves au Québec, des associations anglophones et francophones représentant l'éducation ont signé un document intitulé *Déclaration des partenaires de l'éducation concernant les encadrements sur le cannabis en milieu scolaire*, en y apposant leur nom et leur logo.

En réponse aux questions du commissaire Guy Gagnon, la présidente fait savoir que le MEES a lancé une campagne de sensibilisation semblable à celle qu'il a faite concernant l'alcool. La campagne comprend un dépliant sur des points de discussion pour les parents et des moyens de favoriser un environnement sain et sécuritaire. Des consultations sont prévues sur la façon dont le cannabis est préparé et vendu dans la communauté. Comme le projet de loi n'a pas encore été adopté, nous pouvons présumer que le MEES travaille actuellement sur une stratégie qui comprendra la publication d'outils que les enseignants pourront utiliser dans leur classe pour éduquer leurs élèves quand le moment sera venu.

CC-170927-CA-0012

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-45 (la Loi concernant le cannabis) qui, lorsqu'elle sera en vigueur, permettra aux adultes canadiens de se procurer et de consommer du cannabis de façon légale;

ATTENDU QU'en réponse à la Loi sur le cannabis, une déclaration intitulée *Déclaration des partenaires de l'éducation concernant des encadrements sur le cannabis en milieu scolaire* a été préparée dans laquelle les partenaires préconisent une approche selon laquelle les jeunes du Québec devraient pouvoir se développer dans un environnement sain qui favorise leur réussite éducative et qu'à cette fin, des encadrements doivent être mis en place concernant la consommation de cannabis;

ATTENDU QU'il a été demandé à tous les partenaires du système d'éducation d'unir leurs efforts et d'appuyer ladite déclaration;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite faire connaître son appui à l'égard de cette déclaration;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier appuie la *Déclaration des partenaires de l'éducation concernant des encadrements sur le cannabis en milieu scolaire*;

QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise l'utilisation de son nom et de son logo sur ladite déclaration, lorsque cela est justifié;

ET QUE la présente résolution soit présentée à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ).

Adopté à l'unanimité

6.2 COMMUNICATIONS ET AFFAIRES CORPORATIVES

6.2.1 Élections – postes de présidence et de vice-présidence – comité administratif

La commissaire Ailsa Pehi propose le commissaire Guy Gagnon au poste de présidence. La commissaire Gagnon accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

CC-170927-CA-0013

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le commissaire Guy Gagnon soit nommé à la présidence du comité administratif pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Guy Gagnon propose la commissaire Ailsa Pehi au poste de vice-présidence. La commissaire Pehi accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

CC-170927-CA-0014

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la commissaire Ailsa Pehi soit nommée à la vice-présidence du comité administratif pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

6.2.2 Élections – postes de présidence et de vice-présidence – comité pédagogique

Le commissaire Guy Gagnon propose la commissaire Anne McMullon au poste de présidence. La commissaire McMullon accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

CC-170927-CA-0015

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la commissaire Anne McMullon soit nommée à la présidence du comité pédagogique pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

La commissaire Anne McMullon propose la commissaire Vicky Kaliotzakis au poste de vice-présidence. La présidente de la commission scolaire fait savoir qu'elle a reçu une lettre de la commissaire Kaliotzakis dans laquelle elle indique son intérêt pour le poste et elle accepte la mise en candidature en son nom.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

CC-170927-CA-0016

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que la commissaire Vicky Kaliotzakis soit nommée à la vice-présidence du comité pédagogique pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

6.2.3 Élections – postes de présidence et de vice-présidence – comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Le commissaire Robert Dixon propose la commissaire Ailsa Pehi au poste de présidence. La commissaire Pehi accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

CC-170927-CA-0017

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que la commissaire Ailsa Pehi soit nommée à la présidence du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

La commissaire Ailsa Pehi propose le commissaire Guy Gagnon au poste de vice-présidence. Le commissaire Gagnon accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

CC-170927-CA-0018

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le commissaire Guy Gagnon soit nommé à la vice-présidence du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

La présidente de la commission scolaire encourage tous les membres à s'impliquer dans les activités de ce nouveau comité.

Le commissaire Paolo Galati intègre la séance.

HEURE : 20 h 41

6.2.4 *Éducation Internationale*

CC-170927-CA-0019

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a conclu une entente d'adhésion avec Éducation internationale le 1^{er} juillet 2013;

ATTENDU QUE les services fournis par Éducation internationale ne répondent pas aux besoins de la commission scolaire à l'heure actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation des membres du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mette fin à son adhésion à Éducation internationale, en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Adopté à l'unanimité

6.3 RESSOURCES MATÉRIELLES ET TRANSPORT

6.3.1 *Composition du comité consultatif de transport*

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que ce comité est institué conformément aux dispositions du Règlement sur le transport des élèves.

CC-170927-MR-0020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la Loi sur l'instruction publique, chaque commission scolaire qui organise le transport des élèves est tenue d'instituer un comité consultatif de transport;

ATTENDU QUE le Règlement sur le transport des élèves définit la structure du comité consultatif de transport;

ATTENDU QUE certains éléments de la structure précisée par le Règlement sur le transport des élèves ne s'appliquent pas à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'heure actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation des membres du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier établisse comme suit la composition du comité consultatif de transport :

- le directeur général ou le directeur général adjoint de la commission scolaire
- la personne responsable des services de transport des élèves de la commission scolaire
- la directrice ou le directeur d'une école de la commission scolaire
- un représentant du comité de parents de la commission scolaire
- deux commissaires de la commission scolaire
- un représentant de chaque organisme public de transport en commun dont le territoire recoupe celui de la commission scolaire.

QUE la présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Jennifer Maccarone, et le commissaire Guy Gagnon siègent au comité consultatif de transport à titre de commissaires ET que les commissaires Vicky Kaliozakis et Dean Dugas y siègent à titre de commissaires substitués;

ET QUE la présente résolution remplace toute autre résolution sur la composition du comité consultatif de transport.

Adopté à l'unanimité

6.3.2 Jeux du Québec 2020 – Utilisation des installations

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport explique que l'estimation des coûts d'entretien de 60 000 \$ est calculée selon la superficie totale (en pieds carrés) louée au comité organisateur pour la tenue des Jeux du Québec et tout ce qu'il sera nécessaire de faire pour être prêts à accueillir les athlètes. Le sujet des services de conciergerie offerts 24 heures sur 24 fait l'objet d'une discussion par les organisateurs.

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170426-CA-0073 appuyant la candidature de la Ville de Laval comme ville hôte de la Finale des Jeux du Québec qui auront lieu à l'été 2020;

ATTENDU QUE ces jeux auront lieu du 15 juillet 2020 au 25 juillet 2020, inclusivement;

ATTENDU QUE le comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec 2020 a demandé à la commission scolaire de conclure une entente avec celui-ci pour l'utilisation de 39 salles de classe, de l'auditorium, des gymnases, des douches, de la cafétéria et des autres aires publiques des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior pour accueillir les délégations d'athlètes ainsi que pour l'utilisation des services de conciergerie 24 heures sur 24 pour les deux écoles, ce qui représente un montant approximatif de 60 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'utilisation des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior pendant la Finale des Jeux du Québec à l'été 2020, du 15 juillet 2020 au 25 juillet 2020, inclusivement;

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour accueillir les délégations d'athlètes.

Le commissaire Guy Gagnon propose de modifier la résolution en supprimant la ligne commençant par « et que ». Le commissaire Migliozi approuve la modification.

CC-170927-MR-0021

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170426-CA-0073 appuyant la candidature de la Ville de Laval comme ville hôte de la Finale des Jeux du Québec qui auront lieu à l'été 2020;

ATTENDU QUE ces jeux auront lieu du 15 juillet 2020 au 25 juillet 2020, inclusivement;

ATTENDU QUE le comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec 2020 a demandé à la commission scolaire de conclure une entente avec celui-ci pour l'utilisation de 39 salles de classe, de l'auditorium, des gymnases, des douches, de la cafétéria et des autres aires publiques des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior pour accueillir les délégations d'athlètes ainsi que pour l'utilisation des services de conciergerie 24 heures sur 24 pour les deux écoles, ce qui représente un montant approximatif de 60 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'utilisation des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior pendant la Finale des Jeux du Québec à l'été 2020, du 15 juillet 2020 au 25 juillet 2020, inclusivement;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.3.3 Comité de sélection – Construction d'un gymnase à l'école secondaire Phoenix

Le commissaire Guy Gagnon déclare qu'il appuiera cette résolution, car il n'est pas contre le projet, mais il précise toutefois qu'il s'oppose au fait qu'un commissaire ne peut siéger au comité de sélection.

En réponse aux questions de la présidente, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes :

- Le membre externe du comité de sélection peut être toute personne à l'extérieur de la commission scolaire, mais la pratique est de demander à un membre de l'une des commissions scolaires des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière d'accepter ce rôle. C'est ce que fait notre commission scolaire lorsqu'elle reçoit une invitation semblable d'une autre commission scolaire.
- L'échéancier du projet sera préparé lorsque les professionnels auront été choisis et que la commission scolaire aura procédé à un appel d'offres pour le choix de l'entrepreneur. On s'attend à ce que les résultats soient présentés à la séance du conseil en novembre ou en décembre. Le travail commencera au printemps 2018.

CC-170927-MR-0022

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160928-MR-0014, approuvant le plan d'investissement 2017-2027;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a autorisé l'ajout d'un gymnase à l'école secondaire alternative Phoenix au coût de 3 112 798,00 \$;

ATTENDU QUE les services de professionnels, d'architectes et d'ingénieurs sont requis pour la préparation des plans et devis nécessaires pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la préparation de l'appel d'offres et la mise en place d'un comité de sélection formé d'un secrétaire et d'au moins trois membres affectés à la révision des soumissions constituent les éléments de ce processus;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la composition suivante du comité de sélection pour le choix des professionnels du projet de construction de l'école secondaire alternative Phoenix :

1	Membre externe
2	Membres du Service des ressources matérielles
1	Membre du Service des ressources matérielles agissant à titre de secrétaire du comité
1	Membre substitut

QUE les membres du comité de sélection soient tenus de signer une entente de confidentialité;

ET QUE la commission scolaire procède à des appels d'offres publics pour les services d'un architecte et d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis du projet de construction d'un gymnase à l'école secondaire alternative Phoenix.

Adopté à l'unanimité

7.0 POINTS D'INFORMATION

7.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier*

La commissaire Ailsa Pehi donne les grandes lignes de la première rencontre des membres de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2017-2018, dont les points suivants :

- Le plan de financement pour l'année scolaire 2017-2018 a fait l'objet de discussions.
- Une nouvelle activité de financement offrant les meilleures prestations des Étoiles Laurier aura lieu pendant deux soirs en octobre ou en novembre. Les fonds seront recueillis par la vente de billets.
- La gala de janvier aura lieu le 25 janvier 2018 au Embassy Plaza.
- La Fondation étudie la possibilité d'un nouveau partenariat et d'un nouveau lieu pour le souper homard. Une mise à jour sera donnée lorsque les détails seront connus.

- La Fondation prévoit aussi d'augmenter le nombre de ses partenaires pendant la présente année scolaire. Une base de données des organismes souhaitant faire un don sera préparée et un plan sera mis au point.

La présidente mentionne qu'il arrive rarement qu'une fondation puisse demander un financement important et elle remercie la Ville de Laval d'avoir invité la commission scolaire à tirer profit du Fonds du souvenir, un organisme qui soutient les familles à faible revenu résidant à Laval. Il faut savoir que 20 % de la population lavalloise vit sous le seuil de la pauvreté. Les projets présentés par l'école primaire John-F.-Kennedy ont reçu un financement et ses projets profiteront à d'autres écoles. L'école secondaire Laval Senior souhaiterait recevoir un montant d'approximativement 75 000 \$ pour financer un projet de littératie, acheter des coupons alimentaires pour les élèves qui n'ont pas de repas à l'heure du midi ou qui n'ont pas d'argent pour s'en acheter un, et créer un espace sécurisant pour les élèves qui ne retrouvent pas ce genre d'environnement en dehors de la journée d'école.

7.2 Rapport des commissaires-parents

Le commissaire-parent Sergio Di Marco fait savoir que la première rencontre du comité de parents aura lieu le 5 octobre 2017.

7.3 ACSAQ

Une mise à jour sur l'ACSAQ a été donnée au point 4.1.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse aux questions de Chris Eustace, un citoyen préoccupé, la présidente l'avise que la séance du conseil des commissaires n'est pas l'endroit pour aborder des questions concernant l'Association des commissions scolaires anglophones et que toute question de ce genre ne sera pas considérée.

Le commissaire Peter MacLaurin fait un rappel au règlement et demande à M. Eustace de poser sa question.

Aucune question n'est posée concernant les activités de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

9.0 CORRESPONDANCE

La présidente attire l'attention des membres du conseil sur les documents contenus au fichier de la séance.

10.0 QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 04

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 25 octobre 2017

Stephanie Krenn, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente